



## SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

## MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RÉFÉRENTIEL POUR LES MISSIONS DANS LE DOMAINE DU SPORT

### PRÉSENTATION DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement!

Le parcours du volontaire en SNU se déroule en trois phases :

- 1. Un séjour de cohésion de deux semaines ;
- 2. Une mission d'intérêt général de 84 heures ou 12 jours minimum, près de chez lui, dans l'année qui suit sa participation au séjour de cohésion ;
- 3. Un engagement facultatif, à plus long terme, tel que : le Service civique, la Réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs-pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc.

La mission d'intérêt général (MIG) se déroule, **de façon continue ou perlée**, au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général. Le sport fait partie des 9 domaines d'action dans lesquels les jeunes volontaires peuvent engager une mission.

Dans le cadre de la MIG, le volontaire SNU participe, sous la responsabilité d'un tuteur, aux activités de la structure d'accueil ; il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation.

- → La structure d'accueil a toute liberté pour accepter ou non les candidatures des volontaires.
  - Les structures sont accompagnées par le référent phase 2 du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (**SDJES**) durant toutes les démarches.
- → Un contrat d'engagement (selon un modèle type) est signé entre la structure, l'État (SDJES) et les représentants légaux du volontaire. Il formalise les engagements réciproques au cours de la mission.





## POURQUOI ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE EN MIG DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ?

C'est une occasion pour les structures de partager le cœur de leur action au service de l'intérêt général et d'être pleinement parties prenantes d'un dispositif permettant aux jeunes d'être utile aux autres et de mettre leur énergie au service d'une société solidaire.

#### **DÉVELOPPER LES PROJETS DE L'ASSOCIATION SPORTIVE**

- → Les jeunes volontaires en mission d'intérêt général apportent un **renfort concret** aux professionnels et bénévoles pour mener à bien **l'ensemble des missions de l'association au quotidien**.
- → Les volontaires SNU sont des personnes engagées et dynamiques et qui pourront jouer un rôle utile et contribuer à un ou plusieurs projets de l'association. L'investissement qu'ils apportent pourra permettre d'aider la structure à donner plus d'ampleur aux activités.

#### BÉNÉFICIER D'IDÉES INNOVANTES ET LANCER DE NOUVELLES ACTIONS

- → La présence de volontaires SNU permet une meilleure prise en compte des enjeux actuels.
- → Ils peuvent apporter leur enthousiasme et un regard nouveau sur les actions menées.
- → Ils peuvent parfois permettre de questionner de façon pertinente certaines pratiques et de lancer de **nouveaux projets** afin de répondre aux défis de notre société.

#### REDYNAMISER SON RÉSEAU DE BÉNÉVOLES

- → Les bénévoles au sein d'une association sportive occupent une place clé dans la mise en œuvre du projet associatif et le développement de l'association. Accueillir un volontaire SNU lors d'une mission d'intérêt général peut également permettre de faire découvrir l'association, de rencontrer les jeunes du territoire et de leur transmettre le goût de l'engagement associatif.
- → Les volontaires pourront éventuellement devenir les bénévoles de demain, et s'engager sur du plus long terme.

# LES MISSIONS POUVANT ÊTRE CONFIÉES À UN VOLONTAIRE SNU

Voici une liste de propositions de MIG pouvant être confiées à des volontaires SNU, par type d'activités.

#### **ACCUEIL DU PUBLIC**

- → Aider à l'accueil et à l'orientation du public.
- → Informer le public.
- → Sensibiliser les visiteurs au respect des règles applicables dans la structure.

#### ÉVÈNEMENTIEL

- → Participer à **l'organisation** d'évènements au sein de l'association sportive : journées portes ouvertes, tournois sportifs, journées olympiques et paralympiques, compétitions sportives, cross, courses, forums des associations, gala, etc.
  - Préparation en amont, promotion de l'évènement, balisage, logistique, ravitaillement, accompagnement des personnes, etc.
- → Participer aux **animations** sportives au sein du club : promotion du club, accueil et orientation du public, aide à la gestion des files d'attente, accompagnement des personnes à mobilité réduite, logistique, etc.
- → Être ambassadeur 2024 et organiser des manifestations sportives auprès de différents publics en lien avec les jeux olympiques et paralympiques.
  - Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF »

#### PROMOTION DES ACTIVITÉS

- → Contribuer à la promotion de la pratique sportive auprès de nouveaux publics : prise de contact avec de nouvelles structures identifiées, organisation de rencontres sportives sur une diversité de territoires, etc.
- → Participer à la sensibilisation des publics éloignés de la pratique, à l'importance d'une pratique régulière d'activité physique pour leur santé et bien-être.
  - Aller à la rencontre des différents publics du territoire (jeunes, familles, seniors, personnes en situation de handicap, etc.) pour connaître leurs besoins et leurs attentes, faciliter leur intégration dans l'association sportive et leur participation à des événements sportifs.
- → Faire connaître les activités d'un club.
- → Faire le relais entre l'association sportive et l'établissement scolaire du volontaire.
  - Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À PROMOUVOIR LA PRATIQUE EN CLUB »

#### **COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA STRUCTURE**

- → Aider à la gestion des outils de communication (réseaux sociaux, site internet) : réaliser des publications sur les journées sportives, développer le réseau, proposer des animations en ligne, etc.
- → Contribuer à la création de supports de communication pour des projets et évènements spécifiques (affichages, brochures, etc.).
- → Participer à la réalisation de bulletins d'information : newsletter, blog, calendrier des activités, etc.
- → Promouvoir différentes activités proposées par l'association sportive auprès des publics en allant à la rencontre des familles, des jeunes et assurer la diffusion d'informations utiles aux usagers.
- → Concevoir un questionnaire pour récolter les besoins et attentes des adhérents de l'association sportive.
- → Contribuer à la communication du club sur les réseaux sociaux.
  - Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT À LA NUMERISATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES »

#### **APPUI A L'ANIMATION**

- → Aider à l'encadrement, en soutien des éducateurs ou animateurs, dans le respect de la réglementation de l'activité.
- → Accompagner l'éducateur dans l'ensemble de ses tâches.
- → Apporter un appui pédagogique et technique, sous réserve de connaissances et compétences personnelles.

#### **ACTIONS SOLIDAIRES**

- → Collecter des objets sportifs et des dons.
- → Contribuer au développement social par le biais d'activités ludiques.
- → Participer aux activités visant l'insertion des enfants par le sport.
- → Accompagner les sportifs en situation de handicap (hors mission d'accompagnement spécialisé).
  - Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE »

#### ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- → Accompagner la prise en compte des enjeux de développement durable dans toutes les activités quotidiennes de la structure.
  - Cf. fiche thématique « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVESÀ LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Cette liste n'est pas exhaustive et les associations sportives peuvent proposer d'autres missions d'intérêt général qui leur paraîtraient pertinentes.

#### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Une même MIG peut être une combinaison de quelques heures sur plusieurs thématiques: le volontaire s'engage auprès de la structure, avec laquelle il peut développer une MIG « à la carte » composée de différentes activités, telles que la préparation d'un évènement ponctuel, l'information sur les activités quotidiennes, l'accueil du public, l'accompagnement sur un projet de grand ampleur, l'assistance auprès des sportifs, etc.

La réussite d'une MIG tient autant à la mission proposée (concrète, accessible, opérationnelle, en équipe avec les bénévoles) qu'à l'organisation mise en place pour accueillir et accompagner le volontaire (bienveillance, missions clairement identifiées, volonté de faire découvrir, etc.).

#### MISSION COLLECTIVE OU INDIVIDUELLE

- → Selon sa préférence, une même structure peut accueillir un ou plusieurs volontaires en même temps pour leur permettre de réaliser leur mission.
- → Les structures sont invitées autant que possible à développer des offres de missions collectives : cela permet aux volontaires de s'encourager et se soutenir mutuellement dans leurs expériences.
- → Un seul tuteur pourra accompagner plusieurs jeunes ; le nombre de jeunes encadrés dépendra des possibilités du tuteur concerné.

Un référentiel du tuteur de MIG est à la disposition des structures pour leur permettre de cerner les attendus :

https://www.snu.gouv.fr/wp-content/uploads/2022/12/referentiel-tuteur-MIG-SNU-decembre2022-002.pdf

#### POINTS D'ATTENTION

#### **CE QUE NE DOIVENT PAS FAIRE LES VOLONTAIRES**

- → Les volontaires sont mineurs : la nature ou l'exercice des missions ne peuvent porter sur les activités relevant des articles D. 4153-15 à D. 4153-40 du code du travail, c'est-à-dire les catégories de travaux définies en application de l'article L. 4153-8 du même code, interdites aux jeunes de moins de 18 ans, en ce qu'elles les exposeraient à des risques pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou excéderaient leurs forces.
- → Les missions d'intérêt général s'inscrivent dans un cadre distinct du fonctionnement permanent de la structure d'accueil. En ce sens, les volontaires ne peuvent se substituer aux membres permanents (salariés, bénévoles, agents publics, etc.) de la structure et ne peuvent en aucun cas réaliser des missions relevant d'une profession réglementée (encadrement et animation des activités, gestion des locaux, arbitrage, gestion administrative et comptable, etc.).
  - En effet, les volontaires SNU ne sont pas formés spécifiquement à l'encadrement et donc ne peuvent pas être placés en situation de responsabilité directe d'un groupe de jeunes ; ils peuvent en revanche assister les encadrants formés.
  - Les volontaires ne peuvent pas assumer de responsabilité directe de tout ordre : par exemple, ils ne peuvent pas être en charge directe d'une caisse ou cagnotte.
- → Les volontaires sont présents pour réaliser leur phase 2 du SNU, **l'adhésion à l'association** ne doit pas être exigée pour accéder à la mission.



les responsables de structures

**Toutes les précisions** pour proposer une MIG sont disponibles sur le **site internet du Service national universel, page :** 

« Le SNU pour les structures »

#### snu.gouv.fr

De nombreuses explications et tutoriels sont également fournis sur la page :

« Base de connaissance ».

- → Les offres sont étudiées et validées par le référent phase 2 des SDJES.
- → Les volontaires postulent sur les missions proposées par la structure via leur compte volontaire : https://moncompte.snu/gouv.fr/auth



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

**Direction des sports** 

95 avenue de France 75650 Paris Cedex 13

snu.gouv.fr









**#SNUjyvais** 





# ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'isolement touche près d'un quart des personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 5 millions de personnes en France. Il peut parfois dégrader les liens sociaux et leur santé psychique. De leur côté, les associations sportives comptent parmi leurs licenciés de nombreux jeunes. Cette mission doit permettre de renforcer la dimension sociale des associations sportives en développant les collaborations avec les établissements accueillant des personnes âgées.

L'engagement du volontaire auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général, afin d'accompagner l'association à la mise en œuvre de projets sociaux.

#### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

• Sport / social

#### **MOTS CLÉS:**

• Sport, solidarité, gestion de projet, lutte contre l'exclusion, sport santé, sport adapté

#### FORMAT DE MISSION :

• Mission continue ou perlée

#### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Accompagnement à l'organisation d'un projet à vocation sociale
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive
- Communication et promotion de l'offre sportive adaptée de l'association

#### **EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :**

- Action 1 : Mobiliser un groupe de jeunes du club afin d'organiser une action au sein d'un EHPAD
- Action 2 : Identifier un EHPAD intéressé par la démarche et organiser en lien avec les directeurs d'établissement et les dirigeants du club la venue du groupe de jeunes.
- Action 3 : Préparer l'animation (démonstration sportive, jeux, quiz autour du sport, échanges, etc.)
- Action 4 : Participer à la création d'outils de promotion du sport-santé et s'assurer de leur diffusion.
- Action 5 : Informer et sensibiliser sur l'offre de sport-santé et de pratiques adaptées proposées par l'association sportive
- Action 6 : Intervenir au sein des établissements pour faire connaître les activités et participer à des animations sportives proposées par le club.

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Au regard du public ciblé, toutes les recommandations gouvernementales, notamment sanitaires, applicables au moment de la mission devront être suivies avec rigueur.

Cette mission doit permettre de rompre l'isolement des personnes âgées.





#### ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte actuel, marqué par de profondes évolutions sociétales et environnementales, renforce l'importance d'inclure le développement durable dans toutes les activités humaines. Permettre la réalisation d'une MIG sur ce thème est l'occasion d'une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'organisation des associations sportives et dans le déploiement de la pratique de leur discipline, conformément à la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère en charge des Sports.

Il s'agit également d'offrir au volontaire l'opportunité de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général. Cette mission doit permettre au volontaire en MIG et à l'association sportive de réfléchir conjointement à des actions visant à mieux prendre en compte les enjeux de développement durable et à réduire concrètement l'empreinte environnementale liée à l'activité de l'association sportive.

#### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

• Sport / environnement / développement durable

#### **MOTS CLÉS:**

• Sport, environnement, écologie, développement durable, gestion de projet

#### **FORMAT DE MISSION:**

• Mission continue ou perlée

#### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Participer à un projet à vocation environnementale
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

#### **EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES:**

- Action 1 : Formuler des propositions à son tuteur pour réduire l'empreinte environnementale de l'association sportive
- Action 2 : Accompagner la réalisation d'un projet de l'association sportive qui a pour objet une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable (réduction de l'empreinte carbone par une meilleure gestion des transports, gestion des déchets, favoriser une seconde vie pour le matériel sportif, maîtrise des ressources naturelles dans la vie d'une association, alimentation responsable tout au long de la vie du sportif, mobilité domicile site sportif, etc.)
- Action 3: Organiser une action de sensibilisation à destination des licenciés et des équipes dirigeantes du club (mieux connaître son environnement pour mieux le protéger, les bons gestes du sportif écoresponsable, « challenge zéro déchet dans mon club », etc.)
- Action 4 : Recenser les associations environnementales qui sont implantées sur le territoire et travailler sur des collaborations possibles.

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission.

Cette mission doit permettre de favoriser la reconstruction d'un modèle sportif qui intègre mieux les enjeux de développement durable.





## ACCOMPAGNEMENT À LA NUMERISATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

La mission doit permettre de renforcer la présence du club sur les réseaux sociaux. Ces derniers sont aujourd'hui largement utilisés par la population française et notamment parmi les publics les plus jeunes. Ils constituent un facteur de visibilité pour les associations sportives qui doit leur permettre d'actionner de partenariats inédits avec le monde économique (sponsoring, mécénat) et de recruter de nouveaux pratiquants. Les réseaux sociaux constituent également un outil au service de l'animation et de la gestion de l'association sportive.

Il s'agit de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général en lui confiant, en binôme avec un dirigeant du club, les fonctions de community manager ou d'animateur numérique de l'association.

#### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

• Sport / culture

#### **MOTS CLÉS:**

• Sport, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), numérisation, communication

#### FORMAT DE MISSION :

• Mission continue ou perlée

#### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Maîtrise de l'univers du numérique
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

#### **EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :**

- Action 1: Audit et benchmark territorial sur l'utilisation des outils numériques par le club à l'issue duquel le volontaire présente à son tuteur son analyse et ses propositions pour développer la numérisation du club.
- Action 2 : Recenser des outils collaboratifs qui répondent aux besoins de l'association et identifier comment elle peut utiliser ces nouveaux outils pour favoriser son développement.
- •Action 3 : Le volontaire choisit, en lien avec son tuteur, deux ou trois outils numériques au regard du besoin du club. Il assure le lancement de ces outils et forme si nécessaire d'autres membres du club.
- Action 4 : Il réalise a minima deux interviews (un dirigeant et un pratiquant) écrites ou vidéos qu'il poste ensuite sur les réseaux sociaux du club.

Le volontaire est encadré par un tuteur, membre de l'association tout au long de sa mission. Le volontaire ne pourra pas dans un premier temps envoyer des messages sur les réseaux sociaux du club sans la validation de son tuteur.

Cette mission doit permettre aux associations sportives de construire le lien entre les membres et les licenciés.





## ACCOMPAGNEMENT À L'ORGANISATION D'UN ÉVÈNEMENT SPORTIF

L'objectif de cette mission est de permettre aux associations sportives d'organiser des événements et de proposer des rencontres sportives originales mobilisant différents publics et acteurs. Ces moments d'échange auront pour objectif de favoriser la pratique physique et sportive afin de développer les liens sociaux et dynamiser les territoires.

Il s'agit également de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général. Le volontaire pourra développer sa connaissance du mouvement sportif et avoir une expérience de gestion de projet.

Cette mission s'accorde particulièrement avec la proposition de missions d'intérêt général collectives afin d'avoir plusieurs volontaires sur l'organisation et la promotion d'évènements sportifs au sein du club.

#### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

• Sport / événementiel

#### **MOTS CLÉS:**

• Sport, évènementiel, gestion de projet, communication, éco responsabilité

#### **FORMAT DE MISSION:**

• Mission continue ou perlée

#### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Organisation d'événement (journée portes ouvertes, tournois sportifs, journée olympique et paralympique, compétitions sportives, forum des associations, etc.)
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive
- Connaissance des enjeux du développement durable dans l'organisation d'un événement sportif
- Compétences organisationnelles et relationnelles

#### **EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :**

- Action 1 : Appui à l'organisation de la « Journée Olympique »
- Action 2 : Appui à l'organisation d'un tournoi ou d'une compétition sportive amicale (tournoi de présaison, tournoi local)
- Action 3 : Élaboration de l'évènement, prise de contact avec les participants, stratégie de communication afin d'assurer une large participation du public.
- Action 4 : Participer à toutes les étapes de l'organisation d'un évènement sportif (conception, planification, mise en place, logistique, communication, etc.)

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Les événements organisés veilleront à prendre à considération les différentes dimensions du développement durable en lien avec la charte des 15 engagements écoresponsables du ministère en charge des Sports.

Cette mission doit permettre de contribuer au développement de la pratique sportive du plus grand nombre.





## ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES À PROMOUVOIR LA PRATIQUE EN CLUB

Cette mission doit permettre d'accompagner les associations à promouvoir la pratique sportive en club afin d'encourager les français licenciés à revenir dans les clubs et d'attirer de nouveaux publics. Les associations pourront mettre en place des actions de communication afin de développer leur visibilité et accroître leur dynamisme.

Il s'agit également de permettre au volontaire SNU de s'impliquer dans le fonctionnement quotidien d'un club sportif et dans sa stratégie de développement. Son engagement auprès du club pourra éventuellement se poursuivre au-delà de cette période de mission d'intérêt général.

#### DOMAINE(S) CONCERNÉ(S) :

• Sport / communication

#### **MOTS CLÉS:**

• Sport, communication, gestion de projet

#### **FORMAT DE MISSION:**

• Mission continue en août ou en septembre

#### SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR-ÊTRE DÉVELOPPÉS :

- Construire une stratégie de communication
- Connaissance du fonctionnement d'une association sportive

#### **EXEMPLES DE TÂCHES RÉALISABLES :**

- Action 1 : Interventions dans des établissements scolaires
- Action 2 : Préparation d'un document diffusable par les dirigeants du club pour inciter de nouvelles personnes à devenir licenciés
- Action 3 : Participation à un forum des associations
- Action 4 : Messages sur les réseaux sociaux du club, mailing

Le volontaire est encadré par un tuteur de l'association tout au long de sa mission. Les communications devront être validées par un membre de l'association avant diffusion.

Cette mission doit permettre aux associations sportives d'augmenter la pratique sportive des français et de retisser le lien social.